

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance n°5 du 12/06/2017





CLDR de Gembloux – Séance Plénière
Le **12 juin 2017**, salle de l'Espace Grand-Leez, à Grand-Leez
Compte-rendu réunion n°5

Participants :

- Pour la **CLDR** (33) :

Conseillers communaux	Membres citoyens	
★ Marc BAUVIN	★ Cécile BAUVIN	★ Olivier GUILLITTE
★ Emmanuel DELSAUTE	★ Éric BEKA	★ Paul GUISEN
★ Laurence DOOMS	★ Benjamin BERGER	★ Thierry KERVYN
★ Jérôme HAUBRUGE	★ Fabien BOURDEAU	★ Anny-Claire KUMS
★ Santos LEKEU-HINOSTROZA	★ Jean-Pol BURTEAU	★ Bruno LAZARD
	★ Nicolas CLAESSENS	★ Fabian LOSANGE
	★ Jean-Paul DE WULF	★ Paul-Éric MOSSERAY
	★ Xavier DEMARETS	★ Delphine PAGE
	★ Joseph DERYCK	★ Jacqueline PARACHE
	★ Michel DEWAELE	★ Anne PISSOORT
	★ Myriam DEWULF	★ Marie-Claire RINGLET
	★ Isabelle DULLAERT	★ François SCHILTZ
	★ Sébastien EECKHOUDT	★ Bernadette STAPPAERTS
	★ Annick GÉRARD	★ Édith VAN MALCOTTE

- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Michaël PLUIJGERS (Agent appui), Jocelyne VAN LIERDE (Agent traitant)
- Pour l'**auteur de PCDR** : Anne SINZOT

Excusés :

- Pour la **CLDR** (15) :

Conseillers communaux	Membres citoyens	
★ Philippe CREVECOEUR	★ Ludivine DAMAY	★ Philippe HENIN
★ Nadine GUISSET	★ Frédérique DEHAYE	★ Denys MOREL DE WESTGNER
★ Gauthier LE BUSSY	★ Damien EYLENBOSCH	★ Didier SALMON
★ Aurore MASSART	★ Lucrèce GARCIA D'HEYGERE	★ Céline STÉPHENNE
★ Bernard SCHMIT	★ Jean-Philippe HABRAN	★ Dominique WINAND

Copie :

- Mise en ligne sur le site internet communal
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal de Gembloux
- à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR
- à l'Administration régionale – DGO3 (Xavier DUBOIS)
- à l'auteur du deuxième PCDR : le CREAT-UCL
- à la Direction de la FRW

Secrétariat : Michaël PLUIJGERS (FRW)

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation générale
- Annexe 2 – Avis cumulé des membres sur la programmation

Préambule : Suite à une demande de membres de la CLDR de mieux connaître les villages de Gembloux, rendez-vous est fixé sur la place de Grand-Leez avant la réunion de la CLDR. Quelques membres ont pu ainsi découvrir l'aménagement de l'Espace Grand-Leez, l'un des projets du 1^{er} PCDR et qui sert de maison de village à destination des associations et clubs de Grand-Leez.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 22.05.2017
2. Première proposition de programmation des projets
3. Actions mobilisatrices
4. Prochaines étapes
5. Divers

1. Accueil et approbation du procès-verbal du 22/05/2017

M. Bauvin accueille les membres et introduit la rencontre. Il resitue le processus d'élaboration du PCDR et présente le travail de la soirée.

Jocelyne Van Lierde présente l'ordre du jour.

La FRW demande des précisions sur 3 termes qui n'ont pas été compris dans la retranscription des travaux du speeddating de la dernière CLDR :

- Projet n°10 → Aménager une place de parking PMR sur la place de Grand-Manil
- Projet n°26 → Aire de Faulde dans le bois de Grand-Leez
- Projet n°28 → Eolienne mécanique hydraulique

Tenant compte de ces éclaircissements, le compte rendu de la réunion du 22 mai 2017 est approuvé sans remarque.

J. Van Lierde fait un petit rappel des dernières étapes du processus d'élaboration. La présentation du déroulement de la séance se trouve en annexe 1.

Questions/Réponses :

Q : Qu'entend-t-on derrière le budget ? Est-ce le budget total ou seulement ce qui est financièrement à charge du Développement Rural ?

R : Il s'agit du budget total, incluant les différentes possibilités de subsides.

Q : Qui a établi ce budget qui peut paraître subjectif, ainsi que les critères de faisabilité ?

R : Ces éléments ont été estimés par le CREAT, la FRW et la Ville.

Q : Certains projets n'ont pas de plébiscite, or il y a une réelle demande des citoyens (notamment pour le projet n°11 de Mazy)

R : Ce projet n'a en effet pas de plébiscite car il est arrivé après la phase de plébiscite. Néanmoins, il est maintenu dans les projets du PCDR à ce stade suite à la demande des membres. M. Bauvin précise que le Collège approuve le souhait de la CLDR de mener des réflexions par rapport à ce site qui représente un enjeu de développement pour le village de Mazy.

Q : Est-ce que ce plébiscite sera mis à jour ?

R : Oui, notamment via le travail de la réunion de ce soir.

Q : Il n'est pas facile de comprendre l'intention qui se cache derrière certains projets. Les projets devraient être défendus par les personnes qui les ont initiés. Certains membres se sentent dépourvus lorsqu'il faut choisir la priorité des projets n'ayant pas tous les éléments en main.

R : L'objectif du cahier de projets réalisé lors de la dernière CLDR est d'apporter plus d'éléments aux membres de la CLDR pour faciliter le travail de priorisation. Par ailleurs, il s'agit d'un processus par étapes et des clarifications sur les projets seront apportées au fur et à mesure des réflexions. La fin de l'année aura pour objectif principal de préciser ces projets au travers de fiches descriptives. Néanmoins, il est important d'avoir une première idée de la programmation pour connaître le degré de précision qu'il faudra apporter aux différentes fiches (qui est fonction du lot dans lequel se trouveront les projets, voir point 2).

2. Première proposition de programmation des projets

Le PCDR contiendra des projets répartis en 3 lots :

- Le lot 1 contiendra les projets qui seront initiés à court terme (0 à 3 ans) et qui nécessiteront des fiches projets très détaillées ;
- Le lot 2 contiendra des projets initiés à moyen terme (4 à 6 ans) et dont les fiches seront moins précises ;
- Le lot 3 sera constitué des projets qui seront mis en œuvre à plus long terme (7 à 10 ans). Les fiches de projet seront davantage simplifiées par rapport aux précédentes.

L'objectif de la réunion est de donner une première idée des projets qui semblent particulièrement prioritaires aux membres de la CLDR et d'essayer de répartir les différents projets au sein des lots de manière équilibrée.

Le travail d'entonnoir se poursuit afin d'affiner la sélection des projets petit à petit. Ce premier avis sur la programmation devrait nous permettre d'avoir une meilleure idée de l'agencement souhaité des projets dans le temps par la CLDR.

Néanmoins, il faut rester conscient que les projets sont nombreux et qu'une sélection pourrait encore être nécessaire pour affiner le contenu du PCDR. En outre, le deuxième semestre de l'année visera la précision des fiches retenues pour le PCDR.

Enfin, il est important de ne pas oublier qu'il existe une certaine flexibilité dans la réalisation des fiches projets lors de la mise en œuvre du PCDR. Ainsi une fiche du lot 3 pourrait être activée plus rapidement en fonction d'une opportunité, comme une fiche du lot 1 pourrait ne pas être activée dans les 3 premières années si un obstacle compromet la bonne mise en œuvre de celui-ci.

La FRW invite les membres à travailler en 2 temps. Un premier temps individuel, où chacun doit répartir les différents projets au sein des lots. Les membres devront ensuite traduire leur proposition de programmation en collant des post-it de 3 couleurs différentes (1 couleur = 1 lot) sur les 44 projets retenus à ce stade.

Par le cumul des avis individuels, ce travail permet de faire ressortir l'avis d'ensemble de la commission. Si la programmation souhaitée semble assez claire pour certains projets, le caractère plus ou moins prioritaire d'autres projets est moins marqué.

Faute de temps, la discussion en plénière initialement prévue n'a pas eu lieu. Néanmoins, l'avis de la CLDR peut déjà donner des éléments de réflexion à l'auteur de PCDR pour établir une proposition de programmation des projets.

Le résultat de ce travail se trouve en annexe 2 et 3.



Questions/Réponses :

Q : Tient-on compte du temps de réalisation des projets dans la priorisation ?

R : Non, on tient uniquement compte du moment d'activation des projets. N'oublions pas qu'il existe une certaine souplesse lors de la mise en œuvre des projets par la suite (des projets pourront être activés plus ou moins rapidement si cela se justifie). Par exemple, le projet de la place de Bossière du premier PCDR a été activé en 2010 et il a mis 6 ans pour aboutir.

Q : Peut-on regrouper certains projets, comme les projets 14 et 15 (logements et dynamiques intergénérationnelles) ? Ou les projets 8 et 9 (Maison multiservices dans des villages qui sont juste l'un à côté de l'autre, à savoir Beuzet et Bossière).

R : Des regroupements sont bien entendu toujours possibles. Le temps de recul prévu en septembre sera utile pour répondre à ce type de questions.

Q : Impression qu'une partie de ce qui a été fait lors de la dernière réunion, n'est pas pris en compte aujourd'hui. Des projets très concrets qui ont été proposés pour spécifier des projets généraux n'ont pas été retenus comme un projet à part entière. La question porte notamment sur les éléments de réflexions apportés au projet n°23 – Valoriser le patrimoine le long de l'Orneau.

R : Tout ce qui a été noté lors du speed-dating est repris dans le cahier de projets, les éléments sont donc bien pris en compte dans le travail d'aujourd'hui. Par ailleurs, l'objectif à ce stade est plutôt de réduire le nombre de projets, que de l'augmenter, afin de rester dans une programmation qui soit réaliste et réalisable, notamment d'un point de vue financier.

Q : Qu'entend-t-on derrière « porteur » de projet ? N'est-ce pas la commission qui doit porter les projets ?

R : C'est important que la commission soutienne les projets. Néanmoins, les porteurs peuvent être d'autres acteurs.

Q : Y aura-t-il des groupes de travail pour chaque projet ?

R : Non, les groupes de travail seront mis en place selon les besoins, sur base du travail de l'auteur de PCDR pour rédiger les fiches.

Q : Quid si une association souhaite ajouter un projet ?

R : L'ajout de projets se fait dans le cadre de la CLDR, via les membres et le Collège communal. De nouveau, nous essayons de réduire le nombre de projets plutôt que de l'augmenter.

Q : Important que les projets répondent au mieux à la stratégie !

R : En effet. Nous profiterons d'ailleurs du « temps d'arrêt » sur les réflexions prévues en septembre pour vérifier cela.

Q : Ne pourrait-on pas mettre tous les projets de village dans le même lot pour qu'il n'y ait pas de « mécontents » ?

R : Difficilement réaliste, notamment d'un point de vue financier. Et cela ne se justifie pas pour tous les projets.

3. Actions mobilisatrices

Faute de temps, ce point n'est pas abordé durant la réunion. Un mail sera envoyé pour demander aux membres de la CLDR s'ils souhaitent porter une action mobilisatrice.

La liste des actions est issue des consultations, des groupes de travail et des réflexions de la CLDR. Ces actions ne nécessitent a priori pas de moyens financiers importants et peuvent être mises en place durant l'élaboration du PCDR si la CLDR décide de se mobiliser pour mener l'action.

Liste des actions mobilisatrices potentielles :

- Une fête de l'entité, fédératrice de tous les villages
- Rappel des règles de bon voisinage pour renforcer la cohésion dans les villages et quartiers
- Organiser un petit salon des associations dans chaque village
- Evaluer les besoins en lieux de rencontre dans chaque village : faire un inventaire de l'existant et évaluer les nouveaux besoins pour l'associatif et les espaces publics
- Dessiner des fresques sur certains bâtiments publics (comme l'Espace Orneau...)
- Partager l'info entre toutes les associations
- Développer un véritable "conseil culturel" représentant les villages
- Valoriser les artistes locaux
- Renforcer le fleurissement des villages
- Gembloux zéro déchets - réduire la production de déchets
- Créer un "Gordel" gembloutois, une manif-balade vélo qui fait le tour de l'entité pour faire vivre les villages et faire connaître les infrastructures vélos
- Créer des parcours promenade pour découvrir les villages, conscientiser à l'environnement
- Apprentissage de la mobilité alternative (rangs à vélo, test vélos électriques, aînés à vélo...)
- Sensibiliser les citoyens à l'activité agricole
- Faire évoluer la commission agricole communale comme lieu de dialogue Ville-agriculteurs

- Sensibiliser à la nature, l'alimentation durable, la culture potagère

Les actions qui ne seraient pas mises en place durant l'élaboration du PCDR pourraient soit être intégrées dans les fiches du PCDR, soit ne pas être retenues.

4. Prochaines étapes

- Groupes d'action potentiels :
 - A la rentrée
- En septembre, on prend du recul ...
 - Analyse de la stratégie et des projets avec la CLDR
 - S'interroger : est-on sur la bonne voie ? Certains aspects ont-ils été oubliés ?

5. Divers

- **Le samedi 2 septembre à partir de 15h00**, l'Espace Grand-Leez fête les 150 ans avec différents événements : journée portes ouvertes des activités de l'EGL, Mapping Vidéo sur la façade du bâtiment, festival de musiques, activités pour enfants, soirée en plein air, buffets variés, ...

Par ailleurs, l'EGL a récemment développé un volet « nature et environnement » : événement « troc vert », nichoirs, terrain conventionné en verger partagé, potager communautaire, prairie fleurie. Pour prendre son envol et voir la concrétisation du projet, c'est ici :

<https://drive.google.com/file/d/0BwR1zMyFm9O4TmxBVWt1X0IPMWc/view?usp=drivesdk>

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Michaël PLUIJGERS & Jocelyne VAN LIERDE